

CAHIER DES CHARGES

Avis d'appel d'offre national
ouvert avec exigences de
capacités minimales
N° 002/2022

Acquisition des équipements d'automatisation du retour prêt
de la bibliothèque
de l'Ecole Nationale Polytechnique-Alger-

*Cahier des clauses
administratives générales*

Sommaire

_ARTICLE 1: OBJET DU CAHIER DES CHARGES	Page 04
ARTICLE 2: MODE DE PASSATION	Page 04
Article 3 : ELIGIBILITE DES CANDIDATS	Page 04
ARTICLE 4 : PUBLICATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES	Page 04
ARTICLE 05: CONTENU DU DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRE	Page 05
ARTICLE 06: cas d'exclusion des soumissionnaires	Page 05
Article 07 : offre admises	Page 05
Article 08 : Brevets	Page 05
Article 9: SOUS TRAITANCE	Page 05
Article 10: demande d'éclaircissements potentiels aux documents de l'appel d'offres	Page 05
Article 11 : modifications éventuelles dans les documents de l'appel d'offres.	Page 06
Article 12 : langue de l'offre	Page 06
Article 13: présentation de l'offre	Page 06
Article 14: montant de l'offre	Page 06
Article 15 : documents constitutifs de l'offre	Page 06
Article 16: durée de préparation des offres	Page 07
Article 17: forme et signature de l'offre	Page 07
Article 18: date et heure limite de dépôt des offres	Page 07
Article 19: ouverture des plis	Page 07
Article 20 : Durée de préparation des offres	Page 07
ARTICLE 21: EVALUATION DES OFFRES	Page 08
Article 22: critère d'évaluation	Page 08
Article 23: attribution du marché	Page 12
Article 24 : orientation du produit	Page 12
Article 25: recours	Page 12
Article 26 : sanctions	Page 12
Article 27 : droit d'annulation	Page 12
Article 28:dispositions finales	Page 13
Lettre de soumission	Page 14
Déclaration de candidature	Page 17
Déclaration a souscrire	Page 21
Déclaration de probité	Page 24
Cahier des Prescriptions Spéciales	
Article 01 : objet du marché.	Page 28
Article 02: mode de passation	Page 28
Article 03: désignation -techniques des fournitures.	Page 28
Article 04: textes de référence.	Page 28
Article 05: pièces constitutives du marché.	Page 28
Article 06 : montant du marché	Page 28
Article 07 : sous traitance	Page 29
Article 08 : révision et actualisation des prix	Page 29
Article 09 : modalités de paiement.	Page 29
Article 10: domiciliation bancaire.	Page 30
Article 11: caution de bonne exécution et de garantie	Page 30
Article 12 : modalités de livraison et d'installation	Page 30
Article 13 : délais d'exécution	Page 30
Article 14: pénalités de retard	Page 31
Article 15: réception provisoire.	Page 31
Article 16 : installation	Page 31
Article 17 : délai de garantie.	Page 31
Article 18: intérêts moratoires.	Page 31
Article 19 : réception définitive.	Page 31
Article 20 : cas de force majeure	Page 31
Article 21: règlement des litiges.	Page 31
Article 22 : résiliation	Page 32
Article 23 : nantissement	Page 32
Article 24: clauses de principe	Page 32
Article n°25: droits de timbres et d'enregistrement	Page 32
Article 26: approbation et entrée en vigueur du marché	Page 32
Cahier des prescriptions techniques	Page 33
BPU	Page 40
Détail quantitatif et estimatif	Page 46

ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES.

Le présent cahier des charges a pour objet : « **Acquisition des équipements d'automatisation du retour prêt de la bibliothèque de l'Ecole Nationale Polytechnique-Alger-**» constitués de 03 lots à savoir :

- Lot N°01: Mise en place de la technologie RFID
- Lot N°02 : Rayonnage,
- Lot n°03 : Fourniture et installations des Caméras de télésurveillance

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou pour plusieurs lots

ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION

Le présent cahier des charges est passé sur la base d'un appel d'offre national ouvert avec exigences de capacités minimales en application des dispositions des articles 39, 40, 42 et 44 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégation des services publics.

ARTICLE 03 : ELIGIBILITE DES CANDIDATS.

Il s'agit d'un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales, destiné à toutes personnes physiques ou morales en qualité de fabricant, représentant exclusif / agréé ou commerçant (import /export commerce en gros, commerce en détail)

- **Lot N°01: Mise en place de la technologie RFID:**

- 1-** Activant dans le domaine de l'informatique, la technologie de l'information et de la télécommunication, logiciel ou toutes sociétés disposant de registre de commerce comportant les codes convenables éligible à la fourniture et l'installation des équipements objet de ce lot.
- 2-** Ayant déjà réalisés des prestations analogues ou similaires au niveau des bibliothèques : centrales, universitaires, Ecole supérieurs, Justifié par attestation de bonne exécution ou procès verbal de réception définitive
- 3-** Avoir un chiffre d'affaire dont la moyenne des trois années (2017, 2018, 2019 ou 2018, 2019,2020) est égal ou dépasse 3 Millions de dinars

- **Lot N°02 : Rayonnage**

- 1-** Activant dans le mobilier (bois et/ou métallique)
- 2-** ayant déjà réalisés des prestations analogues ou similaires au projet du cahier des charges (rayonnage de bibliothèque, salle d'archives, ou autre) Justifié par attestation de bonne exécution ou procès verbal de réception définitive

- **Lot n°03 : Fourniture et installations des Caméras de télésurveillance**

- 1-** Activant dans le domaine de la télésurveillance ou toutes sociétés disposant de registre de commerce comportant les codes convenables éligible à la fourniture et l'installation des équipements objet de ce lot et disposant d'un agrément en cours de validité.
- 2-** ayant déjà réalisés des prestations analogues ou similaires justifiées par attestation de bonne exécution ou procès verbal de réception définitive

ARTICLE 04 : PUBLICATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'avis d'appel d'offre est rédigé en langue arabe et au moins dans une langue étrangère. Il sera publié obligatoirement dans le BOMOP et au moins dans deux quotidiens nationaux diffusés au niveau national, dans les deux langues: Arabe et Française

ARTICLE 05 : CONTENU DU DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES.

Le dossier de l'appel d'offres comprend :

1. cahier des clauses administratives générales ;
2. le cahier des prescriptions spéciales ;

3. Le cahier de prescriptions techniques ;
4. modèle de la lettre de soumission
5. modèle de déclaration de candidature
6. modèle de déclaration à souscrire
7. modèle de la déclaration de probité
8. le cahier des prescriptions techniques
9. Le bordereau des prix unitaires ;
10. Le détail quantitatif et estimatif ;

ARTICLE 06: CAS D'EXCLUSION DES SOUMISSIONNAIRES

- Le soumissionnaire doit respecter toutes les instructions, modèles, conditions et spécifications contenues dans le présent cahier des charges
- Le soumissionnaire assumera le risque de défaut des renseignements exigés par le cahier des charges ou la présentation des offres non conformes aux exigences des documents de l'appel d'offres
- Le service contractant se réserve le droit de vérifier par n'importe quel moyen les informations données par soumissionnaire. Toute inexactitude dans les informations fournies entraîne automatiquement le rejet de l'offre correspondante.
- Si ne remplis pas les conditions d'éligibilité
- Offre est incomplète et ne répond pas à la totalité du lot
- Spécifications non conformes au cahier des prescriptions techniques
- Si le logiciel proposé pour le lot n°01 n'est pas compatible avec les logiciels existants Syngeb et PMB
- Le soumissionnaire du marché devra prouver ses capacités d'interopérabilité qui permettent de suivre les évolutions futures incluant la possibilité de changement du SIGB.
- Si le soumissionnaire ne possède pas une autorisation d'exploitation d'équipements sensibles
- Si le soumissionnaire ne présente pas des échantillons des produits proposés pour le lot n°02

ARTICLE 07: OFFRE ADMISE

Ne seront acceptées que les offres des soumissionnaires qui sont en situation régulière vis-à-vis des organismes fiscaux et parafiscaux reconnues aptes à exécuter pleinement les obligations définies par le présent cahier des charges et qui ne tombent pas sous le coup d'une exclusion légale telle que Interdiction pénale; faillite ou incapacité juridique.

ARTICLE 08 : BREVETS.

Le soumissionnaire garantira le service contractant contre toute réclamation des tiers à la contre façon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou de droits de création industrielle résultat de l'emploi des produits ou de leurs composants à travers le territoire national.

ARTICLE 09: SOUS TRAITANCE

Conformément aux articles 141 et 142 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public;

- Aucune sous traitance n'est admise dans le cadre du présent marché.
- En cas de découverte de sous traitance non autorisée, le service contractant est tenu de mettre en demeure le partenaire cocontractant de remédier à cette situation sous huitaine, faute de quoi des mesures coercitives seront prises à son encontre.

ARTICLE 10 : DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENTS POTENTIELS AUX DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES.

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut en faire la demande au service contractant par écrit, ou fax, à envoyer **dix (10) jours** avant la date fixée pour le dépôt des offres à l'adresse suivante :

La Direction de l'Ecole Nationale Polytechnique "
10 Avenue Hassen Badi, El Harrach, Alger
Fax: 023.82.85.29

La réponse à la question sera adressée à l'ensemble des soumissionnaires qui ont retenu le cahier des charges sans indication de l'origine

ARTICLE 11 : MODIFICATIONS EVENTUELLES DANS LES DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES.

Le service contractant peut à tout moment avant la date fixée pour le dépôt des offres et pour tout motif que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, modifier par voie d'amendement le dossier d'appel d'offres.

Si cette modification intervient dans moins de **dix (10) jours** avant la date de dépôt des offres, le service contractant a toute latitude de reporter la date de dépôt des offres pour permettre aux soumissionnaires de prendre en considération la modification dans la préparation de leurs offres dans les délais.

La modification soumise au visa préalable de la commission des marchés sera notifiée, par écrit, fax ou télex, à tous les soumissionnaires qui auront retiré les documents d'appel d'offres et leur sera imposable.

ARTICLE 12 : LANGUE DE L'OFFRE.

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toutes correspondances, rapports, documents concernant l'offre, échangés entre le service contractant et le soumissionnaire, seront rédigés en langue nationale, en langue française ou en langue anglaise

ARTICLE 13 : PRESENTATION DE L'OFFRE.

Conformément à l'article 67 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le soumissionnaire est tenu de présenter soigneusement toutes les pièces exigées énoncées à **l'article 15** ci-dessous et qui devront obligatoirement être jointes séparément dans chaque enveloppe correspondante : une enveloppe contenant le dossier de candidature, une enveloppe contenant l'offre technique et une enveloppe contenant l'offre financière.

Les trois (03) enveloppes seront placées dans une enveloppe anonyme dûment cachetée portant la mention suivante :

**À ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres
Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales N°02/2022
« Acquisition des équipements d'automatisation du retour prêt de la bibliothèque de l'Ecole
Nationale Polytechnique-Alger-» 10 Avenue Hassen Badi, El Harrach- Alger**

ARTICLE 14 : MONTANT DE L'OFFRE.

Les prix du bordereau et du devis devront être présentés, séparément de la façon suivante :

Le soumissionnaire indiquera le prix unitaire sur le bordereau des prix unitaires en hors taxes, en chiffres et en lettres et sur le devis quantitatif et estimatif.

A la fin du devis quantitatif et estimatif, il fera ressortir:

- Le montant total en hors taxes.
- Le montant de la T.V.A.
- Le montant total en toutes taxes comprises en chiffres et en lettres.

* Les prix proposés par le soumissionnaire seront fermes, non révisables et non actualisables pendant toute la durée du marché.

ARTICLE 15 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE :

Sous peine d'entraîner sa nullité, l'offre de chaque soumissionnaire devra comporter obligatoirement les offres énumérées ci-après :

- Le dossier de candidature
- L'offre technique.
- L'offre financière

a- LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- La déclaration de candidature selon le modèle ci-joint renseignée, datée et signée
- Déclaration de probité selon le modèle ci-joint renseignée, datée et signée
- Une copie du statut de l'entreprise
- Une copie de l'extrait du registre de commerce

- Les bilans financiers des 03 années (2017, 2018, 2019) ou (2018, 2019, 2020) certifiés par un commissaire aux comptes, visés par le service des impôts, à défaut présentation de l'accusé de réception du dépôt du dossier,
- Les références professionnelles, justifiées d'attestations de bonne exécution et/ ou procès verbal de réception définitive;
- Contrat ou lettre de représentation (agrée et/ou exclusif)
- Attestation de fabricant délivré par la chambre de commerce pour les fabricants (lot n°02)
- Agrément en cours de validité pour les soumissionnaires du lot n°03
- Liste des moyens humains (déclaration de la CNAS, diplôme pour les techniciens)

b -L'OFFRE TECHNIQUE:

- Cahier des clauses administratives générales dûment paraphé, signé, daté et approuvé
- La déclaration à souscrire selon le modèle ci-joint renseignée, datée et signée,
- Les catalogues détaillés des produits proposés conformément au cahier des spécifications techniques
- Lettre d'engagement pour la garantie
- Lettre d'engagement pour le délai de livraison
- Lettre d'engagement pour le service après vente

c- L'OFFRE FINANCIERE

- La lettre de soumission soigneusement renseignée, datée et signée, selon le modèle ci joint
- Le bordereau des prix unitaires daté et signé.
- Le détail quantitatif et estimatif renseigné, daté et signé,

NB: le service contractant se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents fournis par les soumissionnaires et de s'informer de ses capacités et références par tout moyens légal.

ARTICLE 16: DUREE DE PREPARATION DES OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 66 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, une durée de préparation des offres est accordée aux soumissionnaires. Dans le cadre de ce cahier des charges, la durée est de **20 jours** à partir de la 1ere publication de l'avis d'appel d'offre dans le BOMOP ou la presse,

ARTICLE 17: FORME ET SIGNATURE DE L'OFFRE

- Le soumissionnaire préparera trois (03) exemplaires de son offre indiquant clairement sur les exemplaires « ORIGINAL» et «COPIE »
- En cas de différence entre les deux, l'original fera foi.
- L'offre doit être signée par le soumissionnaire ou une personne dûment autorisée par lui, cette autorisation fera l'objet d'une procuration écrite accompagnant l'offre.
- Toutes les pages de l'offre, à l'exception des prospectus imprimés seront paraphées par le signataire de l'offre.

ARTICLE 18: DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

La date et heure limite de la remise des offres sont fixées au dernier jour de la durée de préparation des offres soit le à 12 H, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Le service contractant peut dans des circonstances exceptionnelles et à sa discrétion, reporter la date de dépôt des offres en publiant un avis de prorogation du délai. Les soumissionnaires seront informés par tous les moyens et dans les délais

ARTICLE 19: OUVERTURE DES PLIS

La date et heure d'ouverture des plis (des dossiers de candidatures, des offres technique et financière) sera publique et aura lieu le jour correspondant au dernier jour de préparation des offres à 13h au siège de l'*Ecole Nationale Polytechnique* soit le à 13H

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, l'ouverture des plis est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant

Conformément à l'article 71 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et délégations de service public, l'ouverture des plis est effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.

A ce titre, la dite commission effectue les missions suivantes :

- constater la régularité de l'enregistrement des offres ;
- dresser la liste des candidats ou soumissionnaires dans l'ordre d'arrivée des plis de leurs dossiers de candidature de leurs offres, avec l'indication du contenu, des montants des propositions et des rabais éventuels ;
- dresser la liste des pièces constitutives de chaque offre ;
- parapher les documents des plis ouverts, qui ne sont pas concernés par la demande de complément ;
- dresser, séance tenante, le procès-verbal signé par tous les membres présents de la commission, qui doit contenir les réserves éventuelles formulées par les membres de la commission ;
- inviter, le cas échéant, par écrit, par le biais du service contractant, les candidats ou soumissionnaires à compléter leurs offres techniques, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date d'ouverture des plis, sous peine de rejet de leurs offres, par les documents manquants ou incomplets exigés,
- proposer au service contractant, le cas échéant, dans le procès verbal, de déclarer l'infructuosité de la procédure,
 - Les soumissionnaires présents ou leurs représentants signeront un état de présence

ARTICLE 20: DURÉE DE VALIDITE DE L'OFFRE

Conformément aux dispositions de l'article 98 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, un délai de validité de l'offre est accordé aux soumissionnaires, égale à la durée de préparation des offres augmentée de 03 mois à partir de la date de dépôt des offres.

ARTICLE 21: ÉVALUATION DES OFFRES

- L'évaluation des offres est effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ayant pour mission :
- Éliminer les candidatures et les offres non conformes au contenu du cahier des charges,
- Procéder à l'analyse des offres restantes en deux phases sur la base de critères et de la méthodologie prévue dans le cahier des charges.
- Elle établit, dans une première phase, le classement technique des offres et élimine les offres qui n'ont pas obtenu la note minimale prévue au cahier des charges
- Retenir, conformément au cahier des charges, l'offre économiquement la plus avantageuse

Remarque : si des erreurs arithmétiques sont constatées, elles seront rectifiées comme suit :

- S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant ce prix par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé.
- S'il y a contradiction entre chiffres et lettres, le montant en toutes lettres prévaudra.
- Si le soumissionnaire retenu n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera écartée.

Le service contractant ne peut tolérer aucun vice de forme, différence ou irrégularité mineure d'une offre par rapport aux spécifications du dossier d'appel d'offres

ARTICLE 22 : CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

Lot n°01 :

Critères d'évaluation des offres techniques/ 70 points

1/ La garantie	15 points
2 / délai de livraison et d'installation :	15 points
3/ service après vente	10 points
4/ conformité	30 points

01/ La garantie : 15 points

- Offre ayant proposée une période de garantie la plus longue = 15 points.

$$\text{Garantie} = \frac{15 \text{ points} \times \text{la garantie considérée}}{\text{La garantie la plus longue}}$$

Justificatif :

- * lettre d'engagement pour la garantie.

2/ Délai de livraison et d'installation : 15 points

Le délai d'exécution le plus court se verra attribué la note complète, soit 15 points. Pour les autres, la note sera calculée comme suit :

$$N = 15 \times \frac{\text{Délai de livraison le plus court}}{\text{Délai de l'offre considérée}} \text{ points}$$

Justificatif :

- * lettre d'engagement pour le délai.

3/servie après vente : 10 points

- Offre assurant le service après vente au delà de la période de garantie : Période la plus longue = 10 points.

$$\text{Autre offre} = \frac{10 \text{ points} \times \text{offre considérée}}{\text{Période la plus longue proposée assurant la le service après vente au- delà de la période de garantie.}}$$

4/Conformité : 30 points

Un comité technique est désigné pour évaluer ce paramètre conformément l'article 160 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

1. Equipements répondant aux caractéristiques techniques et avec une technologie supérieure sur 30 points = 20 points + 2 points par technologie supérieure, maximum 10 points
2. Equipements répondant juste aux caractéristiques techniques arrêtées au cahier des charges = 20 points.
3. Equipements ne répondant pas aux caractéristiques techniques, l'offre sera rejetée

Paramètres éliminatoires de l'offre technique

- L'équipement n'ayant pas répondu à l'une des caractéristiques techniques telles que définis dans le cahier des charges verra l'offre correspondante éliminée.
- L'offre technique portant sur l'ensemble des critères ci-dessus visé ayant obtenue une
- note inférieure à 40 points sur 70 sera éliminée
- si les équipements proposés n'utilisent pas un logiciel compatible avec les logiciels existants de la bibliothèque à savoir **Syngeb et PMB**

Critères d'évaluation des offres financières

- L'offre financière la moins disante = **40 points**.
- Autre offre = $\frac{40 \text{ points}}{\text{Offre considérée}} \times \text{l'offre la moins disante}$

Le classement est basé sur la somme arithmétique de la note technique et de la note financière.

L'offre qui totalise la meilleure note technico -financière (note technique +note financière) sera classée première et sera retenue.

En cas d'égalité, l'offre retenue sera celle qui a totalisé la meilleure note technique.

Lot N°02 : Rayonnage

Critères d'évaluation des offres techniques/ 60 points

1/ La garantie 10 points

- 2/ délai de livraison et d'installation : 15 points
 3/ Qualité du produit : 30 points
 4/ Moyens humains 5 points

1/ La garantie : 10 points

- Offre ayant proposée une période de garantie la plus longue = 10 points.

$$\text{Garantie} = \frac{10 \text{ points} \times \text{la garantie considérée}}{\text{La garantie la plus longue}}$$

Justificatif :

- * lettre d'engagement pour la garantie.

3/ Délai de livraison : 15 points

Le délai d'exécution le plus court se verra attribué la note complète, soit 15 points. Pour les autres, la note sera calculée comme suit :

$$N = 15 \times \frac{\text{Délai de livraison le plus court}}{\text{Délai de l'offre considérée}} \text{ points}$$

Justificatif :

- * lettre d'engagement pour le délai.

5/ Qualité: 30 points

L'évaluation se fera sur la base d'un échantillon de chaque item (prototype), afin de constater de visu la qualité. Cette demande d'échantillon est faite pour appuyer les offres des soumissionnaires et ce conformément aux dispositions de l'article 68 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

Un comité technique est désigné à cet effet pour évaluer ce paramètre conformément l'article 160 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

La qualité du mobilier se base sur les éléments suivants:

- Solidité /Rigidité /Stabilité → 15
- Homogénéité / Design → 15

Solidité, Rigidité, Stabilité :

- Résistance sur étagères
- Absence de déformation (supporter le poids des livres)
- Stabilité des travées

Homogénéité et design

- L'ensemble de l'élément doit être homogène
- Arêtes et coins non coupants
- Etagères réglables en hauteur.

4/Moyen humains : 05 points

- Employés : 1 point par employés (maximum 5 points)

Justificatifs :

- Attestation de travail et déclaration CNAS

Paramètres éliminatoires de l'offre technique

- L'équipement n'ayant pas répondu à l'une des caractéristiques techniques telles que définis dans le cahier des prescriptions spéciales verra l'offre correspondante éliminée.

- L'offre technique portant sur l'ensemble des critères ci-dessus visé ayant obtenue une note inférieure à 35 points sur 60 sera éliminée
- Si aucun échantillon ou prototype n'est présenté

Critères d'évaluation des offres financières

- L'offre financière la moins disante = **40 points**.
- Autre offre = $\frac{40 \text{ points}}{\text{Offre considérée}} \times \text{l'offre la moins disante}$

Le classement est basé sur la somme arithmétique de la note technique et de la note financière.

L'offre qui totalise la meilleure note technico-financière (note technique + note financière) sera classée première et sera retenue.

En cas d'égalité, l'offre retenue sera celle qui a totalisé la meilleure note technique.

Lot n°03 : Fourniture et installation des caméras de la télésurveillance

Critères d'évaluation des offres techniques/ 60 points

1/ La garantie	20 points
2/ délai de livraison et d'installation :	15 points
3/servie après vente	15 points
4/Moyen humains :	10 points

1/ La garantie : 20 points

- Offre ayant proposée une période de garantie la plus longue = 20 points.

$$\text{Garantie} = \frac{20 \text{ points} \times \text{la garantie considérée}}{\text{La garantie la plus longue}}$$

Justificatif :

- * lettre d'engagement pour la garantie.

2/ Délai de livraison et d'installation : 15 points

Le délai d'exécution le plus court se verra attribué la note complète, soit 15 points. Pour les autres, la note sera calculée comme suit :

$$N = 15 \times \frac{\text{Délai de livraison le plus court}}{\text{Délai de l'offre considérée}} \text{ points}$$

Justificatif :

- * lettre d'engagement pour le délai.

3/servie après vente : 15 points

- Offre assurant le service après vente au delà de la période de garantie : Période la plus longue = 15 points.

$$\text{Autre offre} = \frac{15 \text{ points}}{\text{Période la plus longue proposée assurant la le service après vente au- delà de la période de garantie}} \times \text{offre considérée}$$

4/Moyen humains : 10 points

- Un technicien dans le domaine : 4 point
- Employés : 1.5 point par employés (maximum 6 points)

Justificatifs :

- Diplôme pour le technicien et déclaration CNAS
- Attestation de travail et déclaration CNAS

Paramètres éliminatoires de l'offre technique

- L'équipement n'ayant pas répondu à l'une des caractéristiques techniques telles que définies dans le cahier des prescriptions spéciales verra l'offre correspondante éliminée.
- L'offre technique portant sur l'ensemble des critères ci-dessus visé ayant obtenu une

Note inférieure à 35 points sur 60 sera éliminée

Critères d'évaluation des offres financières

- Les offres techniquement qualifiées seront classées financièrement et l'offre la moins disante, sera classée première et sera retenue.
- En cas d'égalité, l'offre ayant obtenu la meilleure note technique, sera retenue

ARTICLE 23: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

Conformément à l'article article 65 alinéa 2 et l'article 82 alinéa 5 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés public et des délégations de service public, un avis d'attribution provisoire du marché sera inséré dans les mêmes organes ayant assuré la publication de l'avis d'appel d'offres avec les précisions suivantes :

Prix ; Délais ; Critères de choix ; Notes Obtenues ;

Nif du soumissionnaire;

Nif du service contractant;

Ne sont communiquée dans l'avis d'attribution provisoire du marché que les résultats de l'évaluation des offres techniques et financières de l'attributaire provisoire du marché

Pour les autres soumissionnaires, le service contractant est tenu d'inviter, dans le même avis, ceux d'entre eux qui sont intéressés, de se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du Marché, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières

ARTICLE 24: ORIENTATION DES PRODUITS

Le service contractant s'assure que la commande, objet du cahier des charges, n'est pas orientée vers un produit ou un opérateur économique déterminé.

ARTICLE 25: RECOURS

En application de l'article 82 alinéa 5 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés public et des délégations de service public, Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission sectorielle des marchés du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (10 Avenue Doudou Mokhtar, Ben Aknoun Alger), dans un délai de Dix (10) jours à compter de la 1ère date de publication de l'avis d'attribution provisoire des marchés dans la presse nationale et/ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public.

Article 26 Sanctions

Sous préjudice des sanctions prévues par la législation et le réglementation en vigueur, tout entreprise ou groupement d'entreprise:

- Ayant fait l'objet de défaillances avérées dans l'exécution de son contrat.
- Ayant produit de faux documents au moment de sa soumission
- Ayant enfreint la législation du travail notamment n'aurait pas déclaré son personnel aux caisses de sécurité sociale

En cour des sanctions allant de la mise en garde au retrait provisoire ou définitif de son certificat de qualification ou de son agrément

ARTICLE 27: DROITS D'ANNULATION

Conformément à l'article article 73 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés public et des délégations de service public, le service contractant peut, pour

des motifs d'intérêt général, pendant toute la phase de passation d'un marché public, déclarer l'annulation de la procédure et/ou l'attribution provisoire du marché. Les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune indemnité dans le cas où leurs offres n'ont pas été retenues ou si la procédure et/ou l'attribution provisoire du marché public a été annulée

ARTICLE 28: DISPOSITIONS FINALES

Toute clause insérée dans le cahier des charges contraires aux textes législatifs et réglementaires sont considérées comme nulles et non avenues.

Fait -àle.....
Le soumissionnaire (Signature précédée du nom, prénom,
Qualité du signataire, de la mention
« Lu et accepté » et de son cachet)

Lettre de Soumission

1/Identification du service contractant : École Nationale Polytechnique

Désignation du service contractant : Directeur de l'Ecole Nationale Polytechnique

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public: Mr MEKHALDI Abdelouhab .

2/Présentation du soumissionnaire:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul .

Dénomination de la société:.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

/.....

Dénomination du groupement :.....

3/Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public:.....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public:.....

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....

.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Le signataire s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte :

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

.....

Engage la société, sur la base de son offre ;
Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....
.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....
.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement
Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/ Dénomination de la société :
Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse Électronique, numéro identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises Étrangères :
.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :
.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

-remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

-me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant)
..... à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes) :.....
.....
.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant en HT des prestations
.....
.....
.....

Imputation budgétaire :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°ouvert auprès : Adresse:

.....

5/Signature du soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom et prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....
.....
.....

6/Décision du service contractant :

La présente offre est

A....., le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement. -En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot. -Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

Déclaration de candidature

1/Identification du service contractant : École Nationale Polytechnique

Désignation du service contractant : Directeur de l'Ecole Nationale Polytechnique

2/Objet du marché public :

.....

3/Objet de la candidature :

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....

.....

.....

4/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

....., agissant :

En son nom et pour son compte

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente

4-1/ Candidat ou soumissionnaire seul :

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangère

.....

.....

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

4-2/ Le candidat ou soumissionnaire, membre d'un groupement momentané d'entreprises :

Le groupement est : Conjoint Solidaire

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres):

Nom du groupement :

Présentation de chaque membre du groupement :

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangère

.....

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

La société est-elle mandataire du groupement ? : Non Oui

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même Choix):

-signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement ou;

-donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement ;

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:.....

.....
.....
.....

5/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics

- pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché public ;
- du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité ou du fait qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;

- pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;

- pour avoir fait une fausse déclaration ;

- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défailtantes ;

- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics ;

- du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;

- pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la législation du travail ;

- du fait qu'il soit une société étrangère qui n'a pas honoré son engagement d'investir ;

-du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et

les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;

- pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

Oui Non

Dans la négative (à préciser) :

.....

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :

- est inscrit au registre de commerce ou,
- est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou,
- détient la carte professionnelle d'artisan ou,
- est dans une autre situation (à préciser) :

Dénomination exacte et adresse de l'organisme, numéro et date d'inscription :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale suivant :, délivré parle....., pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas de privilèges, nantissements, gages et/ou 'hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

Non Oui

Dans l'affirmative (préciser leur nature et joindre copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente) :

Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Joumada 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent:

Non Oui

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision, et joindre copie de cette décision)

Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

-;-
-;-
-;-
-;-
-;-
-;-
-;-

Le candidat ou soumissionnaire déclare que :

- la société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

Non Oui

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme spécialisé qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration

- la société a réalisé pendant.....(indiquer la période considérée exigée dans le cahier des

charges) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres, en lettres et en hors taxes) :....., dont% sont en relation avec l'objet du marché public, du lot ou des lots(barrer la mention inutile).

Le candidat ou soumissionnaire présente un sous-traitant :

Non Oui

Dans l'affirmative remplir la déclaration de sous-traitant.

6/Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....
.....

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies. -En cas de groupement, présenter une déclaration par membre.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration pour tous les lots.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

Déclaration à souscrire

1/Identification du service contractant : École Nationale Polytechnique

Désignation du service contractant : Directeur de l'Ecole Nationale Polytechnique

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public: Mr MEKHALDI Abdelouahab

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul.
Dénomination de la société:.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....
2/.....
3/.....
.....

Dénomination du groupement :.....

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :.....
.....

3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public:.....
.....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :.....
.....

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....
.....

Offre de base

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) :.....
.....

Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :.....
.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:.....
Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....
.....

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société:.....
Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....
.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....
Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....
.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations
.....
.....
.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de (en chiffres et en lettres)....., à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.
Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom et prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....
.....
.....

6/décision du service contractant :

La présente offre est

A....., le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies. -En cas de groupement, présenter une seule déclaration. -En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot. -Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

Déclaration de probité

1/Identification du service contractant : École Nationale Polytechnique

Désignation du service contractant : Directeur de l'Ecole Nationale Polytechnique

2/Objet du marché public:.....

.....

3/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

....., agissant :

en son nom et pour son compte.

au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

..... Forme juridique de la société :

.....

4/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

Non Oui

Dans l'affirmative (préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :.....

.....

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un marché public ou d'un avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure

coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d'allotissement, présenter une seule déclaration pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit (vent) être mentionné(s) dans la rubrique n° 2 de la présente déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

Marché

Marché conclu entre:

L'Ecole Nationale Polytechnique

Représentée par son Directeur **Mr MEKHALDI Abdelouahab**

Désigné ci après par "**Service contractant**"

D'une part

Et

La société

Représentée par

Désigné ci après par "**Cocontractant**"

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

Cahier des Précriptions Spéciales

ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHÉ.

Le présent marché a pour « « Acquisition des équipements d'automatisation du retour prêt de la bibliothèque de l'Ecole Nationale Polytechnique-Alger» constitués de 03 lots à savoir :

- Lot N°01: Mise en place de la technologie RFID
- Lot N°02 : Rayonnage,
- Lot n°03 : Fourniture et installations des Caméras de télésurveillance

ARTICLE 02: MODE DE PASSATION.

Le marché est passé sur la base d'un appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales en application des dispositions des articles 39, 40, 42 et 44 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés public et des délégations de service public.

ARTICLE 03: DESIGNATION -TECHNIQUES DES FOURNITURES.

La désignation, l'importance et les caractéristiques techniques des fournitures sont définies en annexes.

ARTICLE 04: TEXTES DE REFERENCE.

Le cocontractant est soumis aux textes suivants :

- 1-loi 04/02 du 23/06/2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales
- 2- loi n° 06-01 du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption modifiée et complétée.
- 3- loi 03/10 relative à la protection de l'environnement
- 4-Ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, modifiée et complétée.
- 5-Ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003 relative à la concurrence, modifiée et complétée.
- 6- Décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- 7-Décret exécutif n° 05-468 du 10 décembre 2005 fixant les conditions et les modalités d'établissement de la facture, du bon de transfert, du bon de livraison et de la facture récapitulative.

ARTICLE 05: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ.

Les pièces contractuelles constituant le présent marché, dans l'ordre de préséance:

- La soumission;
- La déclaration de candidature
- La déclaration à souscrire
- La déclaration de probité
- Le cahier des prescriptions spéciales;
- Le bordereau des prix unitaires
- Le détail quantitatif et estimatif;

ARTICLE 06 : MONTANT DU MARCHÉ

Lot n°01 :

Le montant du présent lot n°01 est arrêté à la de somme en HT de:

* En lettre :

* En chiffre:.....

Le montant de TVA 19% est arrêté à la somme en HT de:

* En lettre :

* En chiffre:.....

Le montant du présent lot n°01 est arrêté à la somme en TTC de:

* En lettre :

* En chiffre:.....

Lot n°02 :

Le montant du présent lot n°02 est arrêté à la de somme en HT de:

* En lettre :

* En chiffre:.....

Le montant de TVA 19% est arrêté à la somme en HT de:

* En lettre :

* En chiffre:.....

Le montant du présent lot n°02 est arrêté à la somme en TTC de:

* En lettre :

* En chiffre:.....

Lot n°03 :

Le montant du présent lot n°03 est arrêté à la de somme en HT de:

* En lettre :

* En chiffre:.....

Le montant de TVA 19% est arrêté à la somme en HT de:

* En lettre :

* En chiffre:.....

Le montant du présent lot n°01 est arrêté à la somme en TTC de:

* En lettre :

* En chiffre:.....

Montant du marché

Le montant du présent marché est arrêté à la somme en HT de:

* En lettre :

* En chiffre:.....

Le montant de TVA 19% est arrêté à la somme en HT de:

* En lettre :

* En chiffre:.....

Le montant du présent marché est arrêté à la somme en TTC de:

* En lettre :

* En chiffre:.....

ARTICLE 07 : SOUS TRAITANCE

Conformément aux articles 141 et 142 N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;

- Aucune sous traitance n'est admise dans le cadre du présent marché.
- En cas de découverte de sous traitance non autorisée, le service contractant est tenu de mettre en demeure le partenaire cocontractant de remédier à cette situation sous huitaine, faute de quoi des mesures coercitives seront prises à son encontre.

ARTICLE 08 : REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables durant toute la durée du contrat.

ARTICLE 09 : MODALITES DE PAIEMENT.

Le paiement se fera sur la base de la facture, Le service contractant est tenu de procéder au mandatement des acomptes dans un délai qui ne peut dépasser trente (30) jours, à compter de la réception de la situation ou de la facture conformément à l'article 122 du décret présidentiel N° 15-

247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

ARTICLE 10: DOMICILIATION BANCAIRE.

Le service contractant se libérera des sommes dues en faisant donner crédit au compte courant:

N°.....

Ouvert à.....

Au nom de.....

ARTICLE 11: CAUTION DE BONNE EXECUTION ET DE GARANTIE

Une caution bancaire de bonne exécution de 5% du montant du présent marché sera remise au service contractant par le cocontractant en garantie de la bonne exécution de l'ensemble de ses obligations contractuelles et ce conformément aux dispositions des articles 130 et 133 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

- Cette caution devra être remise au service contractant au plus tard à la date à laquelle le partenaire cocontractant remet la première demande d'acompte.

- Conformément aux dispositions de l'article 131 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, cette caution de bonne exécution sera transformée, lors de la réception provisoire, en caution bancaire de garantie.

- Cette caution de garantie sera libérée par le service contractant dans un délai d'un mois à compter de la date de réception définitive, et ce conformément aux dispositions de l'article 134 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

ARTICLE 12 : MODALITES DE LIVRAISON et d'installation

Le cocontractant est tenu de prendre toutes les dispositions pour que les matériels reçoivent une protection suffisante de sorte qu'ils puissent supporter les risques inhérents aux opérations de manutention, de stockage et de transport et soient livrés dans les meilleures conditions au niveau de la bibliothèque de l'École Nationale Polytechnique.

ARTICLE 13 : DELAIS D'EXECUTION

Les prestations objet de ce présent marché seront réalisés dans un délai de :

*pour le lot N°01 :

*pour le lot N°02 :

*pour le lot N°02 :

Et cela à partir de la date de la notification de l'ordre de service.

ARTICLE 14: PENALITES FINANCIERE DE RETARD

Conformément à l'article 147 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la non- exécution, par le cocontractant, dans les délais prévus ou l'exécution, peut entraîner l'application de pénalités financières calculée selon la formule suivante :

$$P= M \times R / 10 D$$

Ou :

* P : montant, exprimé en dinars algériens, des pénalités

* M : montant, global du marché augmenté de celui des avenants éventuels

* R : retard exprimé en jour calendaire

* D: délai contractuel exprimé en jour calendaires

- Le montant des pénalités de retard ne doit pas dépasser 10% du montant du marché.

- aucune retenue n'est appliquée si le retard est dû à un cas d'événement de force majeure ou un cas fortuit, dans ce cas des ODS d'arrêt et de reprise des travaux seront établis

En tout état de cause, la dispense des pénalités de retard donnera lieu à l'établissement d'un certificat administratif

Le service contractant se réserve le droit de résilier le contrat aux tords du cocontractant lorsque les pénalités dépassent les 10%

ARTICLE 15: RECEPTION PROVISOIRE.

* La réception provisoire des équipements sera prononcée sur présentation des documents suivants:

- Des quantités livrées avec celles arrêtées au marché.
- Des spécifications des équipements livrés.
- Des manques éventuels.
- Test des équipements.

- Si aucune réserve n'est émise, un procès verbal de réception provisoire est établi et signé conjointement par les deux parties.

- S'il y a réserve, parallèlement à la signature contradictoire du procès verbal de réception provisoire, il sera dressé une liste signée également par les deux parties et reprenant l'ensemble des réserves constatées.

Dans ce cas, le cocontractant est tenu de remplacer, à ses frais, les fournitures défectueuses dans un délai inférieur à jours.

* Une formation est à titre gracieux pour le personnel désigné par le service contractant pour les lots n°01 et 03 **doit être obligatoirement** assurée par le cocontractant après la réception provisoire

ARTICLE 16 : INSTALLATION

Le service contractant prendra toutes les dispositions pour préparer l'espace (l'endroit) à recevoir les équipements. L'installation et la mise en place des équipements, objet du marché, seront effectués par le cocontractant.

ARTICLE 17 : DELAI DE GARANTIE.

Le cocontractant garantit que les équipements livrés sont neufs et exempts de tous vices de conception, de fabrication ou de montage. La garantie est pour une période de (.....) et ce à compter de la date de signature de la réception provisoire.

Jusqu'à l'expiration du délai de garantie, le cocontractant reste tenu d'exécuter toute réparation, mise au point ou réglage reconnu nécessaire pour satisfaire aux conditions du présent marché. Il devra également remplacer toute partie reconnue défectueuse.

Toutes les interventions et réparations incombant au cocontractant pendant le délai de garantie doivent être exécutés dans un délai..... et n'excédant en pas un (01) mois.

ARTICLE 18: INTERETS MORATOIRES.

Le défaut de mandatement dans les trente (30) jours qui suivent la réception des factures fait courir de plein droit et sans autre formalité, au bénéfice du cocontractant des intérêts moratoires calculés au taux d'intérêt bancaire des crédits à court terme, à partir du jour suivant l'expiration dudit délai.

ARTICLE 19 : RECEPTION DEFINITIVE.

A l'issue de l'expiration du délai de garantie des équipements, et après que le cocontractant aura remédié aux vices et défauts éventuellement constatés avant cette expiration, et si rien ne s'oppose ou sauf cas d'une force majeure, un procès verbal de réception définitive est établi pour les matériels. Le procès verbal sera signé conjointement par les deux parties dans un délai maximum d'un mois suivant l'expiration du délai de garantie.

ARTICLE 20 : CAS DE FORCE MAJEURE

- Au cas où le cocontractant se trouve dans l'impossibilité d'exécuter l'une des obligations des termes du présent marché par suite de force majeure, il devra en informer le service contractant dans un délai n'excédant pas (10) jours.

- Les cas de force majeure sont ceux définis par le code civil algérien (tout événement indépendant de la volonté des deux parties contractantes, imprévisible, irrésistible et insurmontable).

- Dans le cas où le cocontractant justifie l'impossibilité d'accomplir ses engagements, le service

contractant lui accordera, selon le caractère des faits ou événements signalés, un délai raisonnable pour exécuter ses obligations. Ce délai arrêté d'un commun accord entre les deux parties contractantes sera décompté à partir de la disparition de l'événement de force majeure.

ARTICLE 21: REGLEMENT DES LITIGES.

Les litiges nés à l'occasion de l'exécution du présent marché doivent être réglés dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Néanmoins, une solution à l'amiable n'est pas à exclure si les deux parties en expriment le souhait conformément aux dispositions de l'article 153 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

En cas de désaccord, le litige est soumis à l'examen du comité de règlement amiable des litiges compétent, institué en vertu des dispositions de l'article 154 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et conformément aux conditions prévues à l'article 155 .

ARTICLE 22 : RESILIATION

Conformément aux articles 149 à 152 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

* En cas d'inexécution de ses obligations, le cocontractant est mis en demeure, par le service contractant, d'avoir à remplir ses engagements contractuels dans un délai déterminé.

Faute par le cocontractant de remédier à la carence qui lui est imputable dans le délai fixé par la mise en demeure prévue ci-dessus, le service contractant peut, unilatéralement, procéder à la résiliation du marché.

* Les mentions à porter dans la mise en demeure, ainsi que les délais de sa publication sous forme d'annonces légales sont précisés par arrêté du ministre chargé des finances.

- Outre la résiliation unilatérale, il peut-être également procédé à la résiliation contractuelle du marché dans les conditions expressément prévues à cet effet.

* Le service contractant ne peut se voir opposer la résiliation du marché public lors de la mise en œuvre, par ses soins, des clauses contractuelles de garanties et des poursuites tendant à la réparation du préjudice qu'il a subi par la faute de son cocontractant. En outre, les surcoûts induits par le nouveau marché sont supportés par ce dernier.

* En cas de résiliation, d'un commun accord, d'un marché en cours d'exécution, le document de résiliation signé des deux parties doit prévoir la reddition des comptes établis en fonction des travaux exécutés, des travaux restant à effectuer, et de la mise en oeuvre, d'une manière générale, de l'ensemble des clauses du marché.

ARTICLE 23 : NANTISSEMENT

Le présent marché sera admis au bénéfice du nantissement institué par les dispositions de l'article 145 du décret présidentiel du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

- Comme fonctionnaire compétent pour fournir les renseignements nécessaires : **le directeur de l'ENP**
- Comme comptable assignataire chargé du paiement est **le trésorier de la wilaya d'Alger**

ARTICLE 24: CLAUSES DE PRINCIPE

Toutes dispositions contraires aux textes législatifs et réglementaires sont considérées comme nulles et non avenues.

ARTICLE N°25: DROITS DE TIMBRES ET D'ENREGISTREMENT

Le présent marché est dispensé des droits de timbres et d'enregistrement, et cela en application de l'ordonnance N° 76-103 du 09 Décembre 1976 portant le code des timbres modifié et complété, et de l'ordonnance N° 76-105 du 09 Décembre 1976 portant le code d'enregistrement modifié et complété.

ARTICLE 26: APPROBATION ET ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE

Le présent marché entrera en vigueur après

- Le visa des organes de contrôles à priori
- Sa signature par les deux parties
- Sa notification par un ordre de service

Lu et accepté par

LE COCONTRACTANT

ALe

LE SERVICE CONTRACTANT

Alger le

*Cahier des
prescriptions techniques*

Lot N°01: la mise en place de la technologie RFID

Objectifs et attentes du projet RFID

Compte tenu des caractéristiques du fonds documentaire, des missions des bibliothèques de l'ENP et de ses objectifs en termes de services aux étudiants et enseignants, la technologie d'identification par radio fréquence « RFID » a été retenue pour l'identification des documents intégrant la fonction antivol dans l'étiquette d'identification. Ce système concerne l'équipement des livres pour assurer les transactions des prêts et des retours, la fonction antivol et la fonction de gestion des collections dans les rayons (inventaire, recherche d'ouvrages perdus...).

La technologie RFID permet d'effectuer les transactions de prêt et de retour en remplacement partiel du système actuel qui repose sur la technologie des codes-barres : les ouvrages seront toujours équipés de façon à ce que le code-barre soit immédiatement visible par les agents (en cas de dysfonctionnement du système). Les usagers seront identifiés uniquement par codes-barres pour l'instant (en attendant la mise en place d'une carte multiservices).

Ce système offre de nombreux avantages aux agents de la bibliothèque, aux étudiants et aux enseignants :

Pour les étudiants et les enseignants:

- la confidentialité des prêts,
- la rapidité des transactions,
- permettre une plus grande autonomie au moment du prêt
- éviter les queues

Pour le personnel de la bibliothèque:

- Diminution des tâches répétitives de prêt/retour : Diminuer la manipulation des documents (traitement des retours, classement, inventaire,...) Ceci permettra le redéploiement des agents de bibliothèques sur des tâches de proximité avec les étudiants et les enseignants (conseil, recherche, indications).
- Fusion des étapes de prêt/retour et de l'antivol
- Facilité d'inventaire et de recherches d'ouvrages grâce à l'assistant informatique.

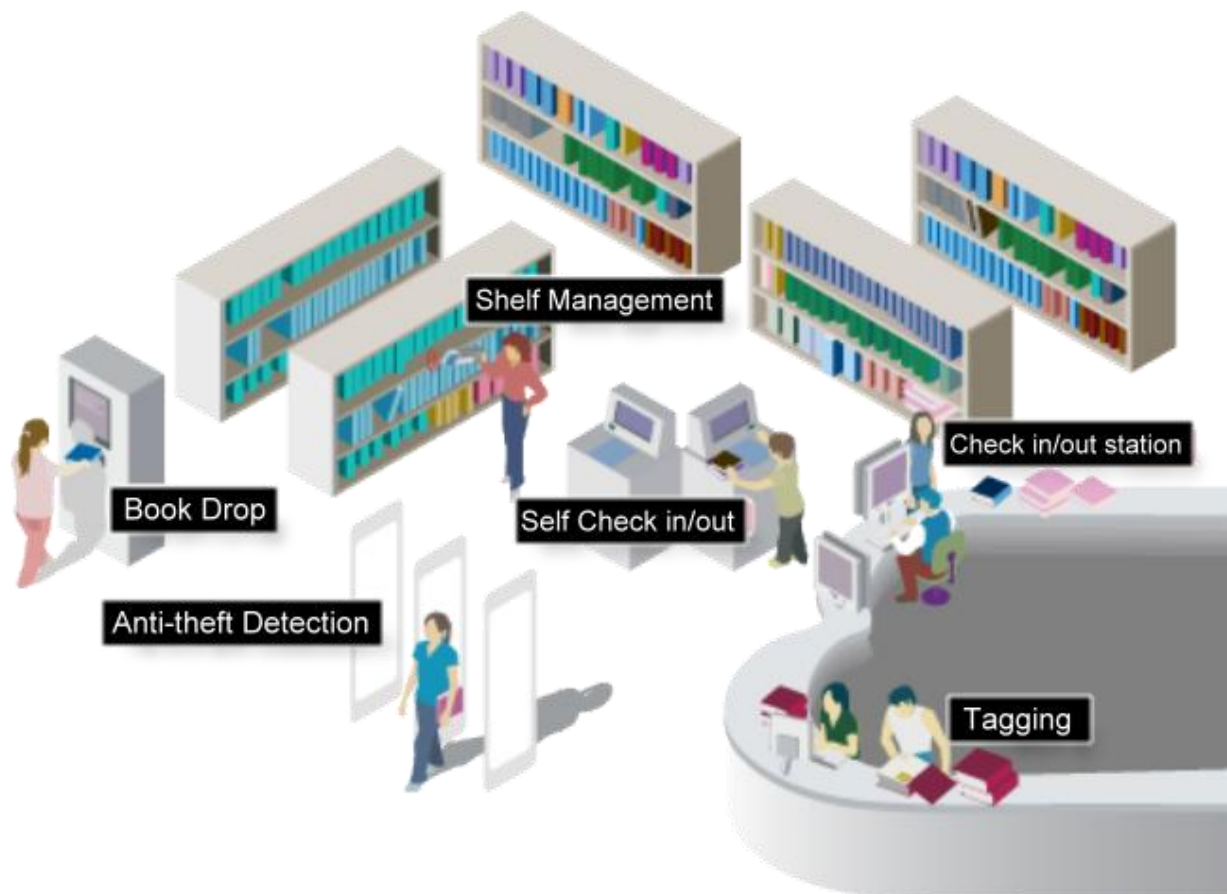


Figure 1: SCHEMA d'un système RFID à la bibliothèque

N°	DESIGNATION
1	<p>Fourniture d'étiquette RFID :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etiquettes RFID spéciales pour livres. • Intégrant l'identifiant et l'antivol selon la technologie RFID • Fréquence 13.56 Mhz. • taille : 50,0 x 50,0 mm • Mémoire de 0.5 à 2.5 Kbit. • Réinscriptible pour toutes les données (effaçables). • Conservation des données : 50 ans. • Etiquettes conformes aux dernières règles et normes internationales, en particulier les normes ISO 18 000-3 et ISO 15693.
2	<p>Fourniture de platine de gestion de l'encodage et de la circulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence 13.56 Mhz. • Compatibilité avec toutes les étiquettes RFID aux normes ISO 18000-3 et ISO 15693. • Dimensions minimum : (350 x 250 x 10) mm • Face inferieure blindée pour un champ de détection concentré vers le haut pour éviter les interférences avec les autres livres à proximité. • La platine se connecte au PC via USB. • Capacité de lecture multiple. • Permet de gérer l'encodage des étiquettes et assurer le prêt/retour avec PMB/SYNGEB avec activation/désactivation l'antivol • Fournie avec câbles, logiciel ou accessoires nécessaires.
3	<p>Fourniture et installation de portique antivol,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence 13.56 Mhz

	<ul style="list-style-type: none"> • Portiques antivol entièrement basés sur la technologie RFID, fonctionnant avec toute étiquette aux normes ISO 18000-3, ISO 15693 • Dimensions minimum : 70 x 650 x 1700 mm. • Statistique de passage (entrées et sorties des usages). • Design moderne en panneaux transparents. • Il peut lire jusqu'à 8 étiquettes par seconde. • Alarme : sonore et signal lumineux visible. • le portique est toujours en mode veille et ne s'allume qu'en cas de passage pour économiser l'énergie. • détection 3D. • Connecté au réseau Ethernet. • Fourni avec un logiciel de gestion de portique, récupérations des statistiques depuis un PC ou accessoires nécessaire.
4	<p>Fourniture et installation de lecteur d'inventaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence de fonctionnement : 13.56MHz. • Matériel compatible avec toutes les étiquettes RFID ISO 18000-3 et ISO 15693 • Batterie rechargeable. • lecteur léger et mobile (portable). • connexion au PC : wifi • Fourni avec logiciel de gestion d'inventaire ou accessoires nécessaire. • Mise en veille automatique.
5	<p>Automate de prêt-retour</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel fonctionnant avec toute étiquette aux normes ISO 15693 et ISO 18000-3. - L'automate dispos et d'écran tactile plat et la navigation devra être très intuitive. - la fréquence de lecture des platines devra être de 13,56 Mhz - Le système doit être compatible avec les SIGB Syngeb et PMB. - L'antivol est désactivé dès lors que La transaction de prêt est validée ; il est réactivé au retour - Le système devra intégrer un lecteur de carte de lecteur fonctionnant avec la technologie choisie par l'ENP (code-barres, carte RFID).
6	<p>Lecteur QR code</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connectivité : USB - Compatible avec la plupart des systèmes d'exploitation comme Windows 7/10, Mac OS, Linux, etc. - Le scanner décode un grand nombre de codes-barres 1D et 2D très rapidement, y compris les codes QR

2/ Rayonnage

Deux types de rayonnage sont demandés dans ce présent cahier des charges

1- rayonnage Bibliothèque métallique/Bois pour consultation Libre Bas Roulant

2- rayonnage métallique/Bois pour consultation libre, haut fixe

Selon la description suivante

N°	Désignation
A	<p>F/P de rayonnage Bibliothèque métallique/Bois pour consultation Libre Bas Roulant</p> <p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none">• Echelle en profilé tôle plier avec des perforations sur un pas de 30 mm, épaisseur de tôle en 15/10 mm, Hauteur 1400 mm• Ces plaques latérales pour maintiens des plateaux, sont équipées de grif auto fixant sur les perforés sans taquet ou vis pour une flexibilité absolue• Butée de fond DIM 940x250mm• Les tablettes sont auto bloquante sur des plaques latérales• Chaque plateau est équipé de serre livre coulissant• Peinture époxy• Couleur au choix de l'Ecole• L'ensemble coté haut et latéral est couvert en bois• L'ensemble est un bloc roulant
B	<p>F/P de rayonnage métallique/Bois pour consultation libre, haut fixe</p> <p>Caractéristiques</p> <p>6 tablettes par travée de DIM 940x250 mm</p> <p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none">• Echelle en profilé tôle plier avec des perforations sur un pas de 30 mm, épaisseur de tôle en 15/10 mm, Hauteur 1400 mm• Ces plaques latérales pour maintiens des plateaux, sont équipées de grif auto fixant sur les perforés sans taquet ou vis pour une flexibilité absolue• Butée de fond DIM 940x250mm• Les tablettes sont auto bloquante sur des plaques latérales• Chaque plateau est équipé de serre livre coulissant• Peinture époxy• Couleur au choix de l'Ecole• L'ensemble coté haut et latéral est couvert en bois

Les dimensions sont définies dans le BPU et le Détail ci-joint

LOT N°03 : Fourniture et installation des caméras de télésurveillance

N°	Désignation	
		U
01	Caméra 4MP HDCVI Dôme, haute résolution avec infra rouge La vision nocturne de cette caméra est de 30 mètres	U
02	XVR Enregistreur vidéo numérique 16, canaux, Sortie HDMI jusqu'à une résolution, de 4K, chaque canal jusqu'à 8MP	U
03	DISQUE DUR 4 TO PURPLE WESTERN, DIGITAL	U
04	F/P CABLE COAXIAL KX7 AVEC ALIMENTATION, 2X0.75mm CERTIFIE	ML
05	BLOC ALIMENTATION 220/12V.5A	U
06	Onduleur 1KVA	U
07	Goulotte et accessoires	ML
08	F/ Installation de logiciel et Mise en Service	U
09	Ecran Led, 15 pouces, clavier et souris	U

Bordereau des prix unitaires

Lot N°01: la mise en place de la technologie RFID

N°	DESIGNATION	Unité	Prix unitaire En chiffre	Prix unitaire En lettre
1	<p>Fourniture d'étiquette RFID :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etiquettes RFID spéciales pour livres. • Intégrant l'identifiant et l'antivol selon la technologie RFID • Fréquence 13.56 Mhz. • taille : 50,0 x 50,0 mm • Mémoire de 0.5 à 2.5 Kbit. • Réinscriptible pour toutes les données (effaçables). • Conservation des données : 50 ans. • Etiquettes conformes aux dernières règles et normes internationales, en particulier les normes ISO 18 000-3 et ISO 15693. 	U		
2	<p>Fourniture de platine de gestion de l'encodage et de la circulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence 13.56 Mhz. • Compatibilité avec toutes les étiquettes RFID aux normes ISO 18000-3 et ISO 15693. • Dimensions minimum : (350 x 250 x 10) mm • Face inferieure blindée pour un champ de détection concentré vers le haut pour éviter les interférences avec les autres livres à proximité. • La platine se connecte au PC via USB. • Capacité de lecture multiple. • Permet de gérer l'encodage des étiquettes et assurer le prêt/retour avec PMB/SYNGEB avec activation/désactivation l'antivol • Fournie avec câbles, logiciel ou accessoires nécessaires. 	U		
3	<p>Fourniture et installation de portique antivol,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence 13.56 Mhz • Portiques antivol entièrement basés sur la technologie RFID, fonctionnant avec toute étiquette aux normes ISO 18000-3, ISO 15693 • Dimensions minimum : 70 x 650 x 1700 mm. • Statistique de passage (entrées et sorties des usages). • Design moderne en panneaux transparents. • Il peut lire jusqu'à 8 étiquettes par seconde. • Alarme : sonore et signal lumineux visible. • le portique est toujours en mode veille et ne s'allume qu'en cas de passage pour économiser l'énergie. • détection 3D. • Connecté au réseau Ethernet. • Fourni avec un logiciel de gestion de portique, 	U		

	récupérations des statistiques depuis un PC ou accessoires nécessaire.			
4	Fourniture et installation de lecteur d'inventaire : <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence de fonctionnement : 13.56MHz. • Matériel compatible avec toutes les étiquettes RFID ISO 18000-3 et ISO 15693 • Batterie rechargeable. • lecteur léger et mobile (portable). • connexion au PC : wifi • Fourni avec logiciel de gestion d'inventaire ou accessoires nécessaire. • Mise en veille automatique. 	U		
5	Automate de prêt-retour <ul style="list-style-type: none"> - Matériel fonctionnant avec toute étiquette aux normes ISO 15693 et ISO 18000-3. - L'automate dispos et d'écran tactile plat et la navigation devra être très intuitive. - la fréquence de lecture des platines devra être de 13,56 Mhz - Le système doit être compatible avec les SIGB Syngeb et PMB. - L'antivol est désactivé dès lors que La transaction de prêt est validée ; il est réactivé au retour - Le système devra intégrer un lecteur de carte de lecteur fonctionnant avec la technologie choisie par l'ENP (code-barres, carte RFID). 	U		
6	Lecteur QR code <ul style="list-style-type: none"> - Connectivité : USB - Compatible avec la plupart des systèmes d'exploitation comme Windows 7/10, Mac OS, Linux, etc. - Le scanner décode un grand nombre de codes-barres 1D et 2D très rapidement, y compris les codes QR 			

Lu et accepté par

LE COCONTRACTANT
A Le

2/ Rayonnage

N°	<u>Désignation</u>	<u>Unité</u>	<u>Prix unitaire</u>
A	<p>F/P de rayonnage Bibliothèque métallique/Bois pour consultation Libre Bas Roulant</p> <p><u>Caractéristiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Echelle en profilé tôle plier avec des perforations sur un pas de 30 mm, épaisseur de tôle en 15/10 mm, Hauteur 1400 mm • Ces plaques latérales pour maintiens des plateaux, sont équipées de grif auto fixant sur les perforés sans taquet ou vis pour une flexibilité absolue • Butée de fond DIM 940x250mm • Les tablettes sont auto bloquante sur des plaques latérales • Chaque plateau est équipé de serre livre coulissant • Peinture époxy • Couleur au choix de l'Ecole • L'ensemble coté haut et latéral est couvert en bois • L'ensemble est un bloc roulant 		
B	<p>F/P de rayonnage métallique/Bois pour consultation libre, haut fixe</p> <p><u>Caractéristiques</u></p> <p>6 tablettes par travée de DIM 940x250 mm</p> <p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Echelle en profilé tôle plier avec des perforations sur un pas de 30 mm, épaisseur de tôle en 15/10 mm, Hauteur 1400 mm • Ces plaques latérales pour maintiens des plateaux, sont équipées de grif auto fixant sur les perforés sans taquet ou vis pour une flexibilité absolue • Butée de fond DIM 940x250mm • Les tablettes sont auto bloquante sur des plaques latérales • Chaque plateau est équipé de serre livre coulissant • Peinture époxy • Couleur au choix de l'Ecole • L'ensemble coté haut et latéral est couvert en bois 		
<u>1/ Salle de Lecture de la bibliothèque centrale</u>			
1	Epi de rayonnage, bas double face , roulant 02 travées DIM 1400x2000x650 (HautxLongXProf)	<u>U</u>	En chiffre En lettre
2	Epi de rayonnage, bas double face, roulant 01 travée DIM 1400x1000x650 (HautxLongXProf)	<u>U</u>	En chiffre En lettre
3	Epi de rayonnage, bas simple face , fixe 02 travées DIM 1400x2000x350 (HautxLongXProf)	<u>U</u>	En chiffre En lettre
4	Epi de rayonnage, bas simple face , fixe 01 travée DIM 1400x1000x350 (HautxLongXProf)	<u>U</u>	En chiffre En lettre

5	Epi de rayonnage, Haut simple face , fixe 02 travées DIM 2200x2000x350 (HautxLongXProf)	<u>U</u>	En chiffre En lettre
6	Epi de rayonnage, haut simple face , fixe 01travée DIM 1400x1000x350 (HautxLongXProf)	<u>U</u>	En chiffre En lettre
Salle usuel			
1	Epi de rayonnage, haut simple face , fixe 02 travées DIM 2200x2000x350 (HautxLongXProf)	<u>U</u>	En chiffre En lettre
2	Epi de rayonnage, haut simple face , fixe 01 travée DIM 2200x1000x350 (HautxLongXProf)	<u>U</u>	En chiffre En lettre
Bibliothèque annexe			
1	Epi de rayonnage, bas double face , roulant 02 travées DIM 1400x2000x650 (HautxLongXProf)	<u>U</u>	En chiffre En lettre
2	Epi de rayonnage, bas double face , roulant 01 travée DIM 1400x1000x650 (HautxLongXProf)	<u>U</u>	En chiffre En lettre
3	Epi de rayonnage, haut simple face , fixe 02 travées DIM 2200x2000x350 (HautxLongXProf)	<u>U</u>	En chiffre En lettre
4	Epi de rayonnage, haut simple face , fixe 01 travée DIM 2200x1000x350 (HautxLongXProf)	<u>U</u>	En chiffre En lettre

Lu et accepté par

LE COCONTRACTANT
A Le

LOT N°03 : Fourniture et installation des caméras de télésurveillance

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire En chiffre	Prix unitaire En lettre
01	Caméra 4MP HDCVI Dôme, haute résolution avec infra rouge La vision nocturne de cette caméra est de 30 mètres	U		
02	XVR Enregistreur vidéo numérique 16, canaux, Sortie HDMI jusqu'à une résolution, de 4K, chaque canal jusqu'à 8MP	U		
03	DISQUE DUR 4 TO PURPLE WESTERN, DIGITAL	U		
04	F/P CABLE COAXIAL KX7 AVEC ALIMENTATION, 2X0.75mm CERTIFIE	ML		
05	BLOC ALIMENTATION 220/12V.5A	U		
06	Onduleur 1KVA	U		
07	Goulotte et accessoires	ML		
08	F/ Installation de logiciel et Mise en Service	U		
09	Ecran Led 15 pouce, clavier et souris	U		

Lu et accepté par

LE COCONTRACTANT
A Le

Détail quantitatif et estimatif

Lot N°01: la mise en place de la technologie RFID

N°	DESIGNATION	Unité	PU	Quantité	Total
1	<p>Fourniture d'étiquette RFID :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etiquettes RFID spéciales pour livres. • Intégrant l'identifiant et l'antivol selon la technologie RFID • Fréquence 13.56 Mhz. • taille : 50,0 x 50,0 mm • Mémoire de 0.5 à 2.5 Kbit. • Réinscriptible pour toutes les données (effaçables). • Conservation des données : 50 ans. • Etiquettes conformes aux dernières règles et normes internationales, en particulier les normes ISO 18 000-3 et ISO 15693. 	U		50 000	
2	<p>Fourniture de platine de gestion de l'encodage et de la circulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence 13.56 Mhz. • Compatibilité avec toutes les étiquettes RFID aux normes ISO 18000-3 et ISO 15693. • Dimensions minimum : (350 x 250 x 10) mm • Face inferieure blindée pour un champ de détection concentré vers le haut pour éviter les interférences avec les autres livres à proximité. • La platine se connecte au PC via USB. • Capacité de lecture multiple. • Permet de gérer l'encodage des étiquettes et assurer le prêt/retour avec PMB/SYNGEB avec activation/désactivation l'antivol • Fournie avec câbles, logiciel ou accessoires nécessaires. 	U		3	
3	<p>Fourniture et installation de portique antivol,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence 13.56 Mhz • Portiques antivol entièrement basés sur la technologie RFID, fonctionnant avec toute étiquette aux normes ISO 18000-3, ISO 15693 • Dimensions minimum : 70 x 650 x 1700 mm. • Statistique de passage (entrées et sorties des usages). • Design moderne en panneaux transparents. • Il peut lire jusqu'à 8 étiquettes par seconde. • Alarme : sonore et signal lumineux visible. • le portique est toujours en mode veille et ne s'allume qu'en cas de passage pour économiser l'énergie. • détection 3D. • Connecté au réseau Ethernet. • Fourni avec un logiciel de gestion de portique, récupérations des statistiques depuis un PC ou accessoires nécessaire. 	U		3	

4	Fourniture et installation de lecteur d'inventaire : <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence de fonctionnement : 13.56MHz. • Matériel compatible avec toutes les étiquettes RFID ISO 18000-3 et ISO 15693 • Batterie rechargeable. • lecteur léger et mobile (portable). • connexion au PC : wifi • Fourni avec logiciel de gestion d'inventaire ou accessoires nécessaires. • Mise en veille automatique. 	U		1	
5	Automate de prêt-retour <ul style="list-style-type: none"> - Matériel fonctionnant avec toute étiquette aux normes ISO 15693 et ISO 18000-3. - L'automate dispos et d'écran tactile plat et la navigation devra être très intuitive. - la fréquence de lecture des platines devra être de 13,56 Mhz - Le système doit être compatible avec les SIGB Syngb et PMB. - L'antivol est désactivé dès lors que La transaction de prêt est validée ; il est réactivé au retour - Le système devra intégrer un lecteur de carte de lecteur fonctionnant avec la technologie choisie par l'ENP (code-barres, carte RFID). 	U		1	
6	Lecteur QR code <ul style="list-style-type: none"> - Connectivité : USB - Compatible avec la plupart des systèmes d'exploitation comme Windows 7/10, Mac OS, Linux, etc. - Le scanner décode un grand nombre de codes-barres 1D et 2D très rapidement, y compris les codes QR 	U		1	
Total HT					
TVA 19%					
TOTAL TTC					

Arrêté le présent lot n° 01 à la somme de :

En lettre:

En chiffre :

Lu et accepté par

LE COCONTRACTANT

ALe

LE SERVICE CONTRACTANT

Alger le

2/ Rayonnage

N°	<u>Désignation</u>
A	<p>F/P de rayonnage Bibliothèque métallique/Bois pour consultation Libre Bas Roulant</p> <p><u>Caractéristiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Echelle en profilé tôle plier avec des perforations sur un pas de 30 mm, épaisseur de tôle en 15/10 mm, Hauteur 1400 mm • Ces plaques latérales pour maintiens des plateaux, sont équipées de grif auto fixant sur les perforés sans taquet ou vis pour une flexibilité absolue • Butée de fond DIM 940x250mm • Les tablettes sont auto bloquante sur des plaques latérales • Chaque plateau est équipé de serre livre coulissant • Peinture époxy • Couleur au choix de l'Ecole • L'ensemble coté haut et latéral est couvert en bois • L'ensemble est un bloc roulant
B	<p>F/P de rayonnage métallique/Bois pour consultation libre, haut fixe</p> <p><u>Caractéristiques</u></p> <p>6 tablettes par travée de DIM 940x250 mm</p> <p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Echelle en profilé tôle plier avec des perforations sur un pas de 30 mm, épaisseur de tole en 15/10 mm, Hauteur 1400 mm • Ces plaques latérales pour maintiens des plateaux, sont équipées de grif auto fixant sur les perforés sans taquet ou vis pour une flexibilité absolue • Butée de fond DIM 940x250mm • Les tablettes sont auto bloquante sur des plaques latérales • Chaque plateau est équipé de serre livre coulissant • Peinture époxy • Couleur au choix de l'Ecole • L'ensemble coté haut et latéral est couvert en bois

1/ Salle de Lecture de la bibliothèque centrale

N°	Désignation	<u>Unité</u>	PU	Quantité	<u>Total</u>
1	Epi de rayonnage, bas double face , roulant 02 travées DIM 1400x2000x650 (HautxLongXProf)	U		23	
2	Epi de rayonnage, bas double face, roulant 01 travée DIM 1400x1000x650 (HautxLongXProf)	U		8	
3	Epi de rayonnage, bas simple face , fixe 02 travées DIM 1400x2000x350 (HautxLongXProf)	U		5	
4	Epi de rayonnage, bas simple face , fixe 01 travée DIM 1400x1000x350 (HautxLongXProf)	U		5	
5	Epi de rayonnage, Haut simple face , fixe 02 travées DIM 2200x2000x350 (HautxLongXProf)	U		6	
6	Epi de rayonnage, haut simple face , fixe 01travée DIM 1400x1000x350 (HautxLongXProf)	U		9	
<u>Salle usuel</u>					
1	Epi de rayonnage, haut simple face , fixe 02 travées DIM 2200x2000x350 (HautxLongXProf)	U		6	

2	Epi de rayonnage, haut simple face , fixe 01 travée DIM 2200x1000x350 (HautxLongXProf)	U		5	
Bibliothèque annexe					
1	Epi de rayonnage, bas double face , roulant 02 travées DIM 1400x2000x650 (HautxLongXProf)	U		3	
2	Epi de rayonnage, bas double face , roulant 01 travée DIM 1400x1000x650 (HautxLongXProf)	U		3	
3	Epi de rayonnage, haut simple face , fixe 02 travées DIM 2200x2000x350 (HautxLongXProf)	U		3	
4	Epi de rayonnage, haut simple face , fixe 01 travée DIM 2200x1000x350 (HautxLongXProf)	U		1	
Total HT					
TVA 19%					
TOTAL TTC					

Arrêté le présent lot n° 02 à la somme de :

En lettre:

En chiffre :

Lu et accepté par

LE COCONTRACTANT

A Le

LE SERVICE CONTRACTANT

Alger le

LOT N°03 : Fourniture et installation des caméras de télésurveillance

N°	Désignation	U	Quantité	PU	Total
01	Caméra 4MP HDCVI Dôme, haute résolution avec infra rouge La vision nocturne de cette caméra est de 30 mètres	U	08		
02	XVR Enregistreur vidéo numérique 16, canaux, Sortie HDMI jusqu'à une résolution, de 4K, chaque canal jusqu'à 8MP	U	1		
03	DISQUE DUR 4 TO PURPLE WESTERN, DIGITAL	U	1		
04	F/P CABLE COAXIAL KX7 AVEC ALIMENTATION, 2X0.75mm CERTIFIE	ML	500		
05	BLOC ALIMENTATION 220/12V.5A	U	1		
06	Onduleur 1KVA	U	1		
07	Goulotte et accessoires	ML	500		
08	F/ Installation de logiciel et Mise en Service	U	1		
09	Ecran Led, clavier et souris	U	1		
Total HT					
TVA 19%					
TOTAL TTC					

Arrêté le présent lot n° 03 à la somme de :

En lettre:

En chiffre :

Lu et accepté par

LE COCONTRACTANT

ALe

LE SERVICE CONTRACTANT

Alger le

Tableau récapitulatif

N°	Désignation	Montant du lot HT
1	Lot N°01: Mise en place de la technologie RFID	
2	Lot N°02 : Rayonnage	
3	LOT N°03 : Fourniture et installation des caméras de télésurveillance	
Montant Total lots n°01+02+03 HT		
TVA 09%		
TVA 19%		
Montant TOTAL lots n°01+02+03 TTC		

Arrêté le présent marché à la somme de :

En lettre:

En chiffre :

Lu et accepté par

LE COCONTRACTANT

A Le

LE SERVICE CONTRACTANT

Alger le